

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **25 octobre 2017 à vingt heures** en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAISON DU CONSEIL COMMUNAL

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

ORDRE DU JOUR

Première ~~deuxième~~ ~~troisième~~ convocation

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :
 1. CPAS - Modifications budgétaires
 2. Modifications budgétaires
 3. Centimes additionnels au précompte immobilier - Approbation du règlement-taxé « Exercice 2018 »
 4. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Approbation du règlement-taxé « Exercice 2018 »
 5. Taxes sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés aux déchets ménagers - Approbation des règlements-taxes « Exercice 2018 »
 6. Fabrique d'églises :
 - Liste des pièces justificatives à transmettre dans le cadre de l'exercice de la Tutelle
 - Assesse – Compte 2016
 - Crupet et Trieu-Courrière – Modifications budgétaires
 - Budgets 2018
 7. Location du droit de chasse – Octroi de libéralités
 8. Mise à disposition d'un terrain sis à Crupet – Avenant à la convention existante et nouvelle convention
 9. Aliénation d'un excédent de voirie sis à Maibelle
 10. Dénomination d'une voirie desservant un lotissement sis à Sart-Bernard
 11. Projets de modification du PASH de la Meuse Amont et Oise – Avis sur les modifications visant l'entité
 12. Application de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale – Information

COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • contact@assesse.be • www.assesse.be

13. Régie communale autonome des sports – Octroi du solde de la dotation ordinaire
14. ASBL « ACSTA » - Demande d'un subside d'hébergement
15. Réalisation d'une analyse institutionnelle et supervision collective du personnel – Information préalable sur le marché public et sur la rédaction du cahier spécial des charges.

Huis-clos :

1. Désignation d'un ouvrier-mécanicien « D4 » sous le statut « A.P.E. »
2. Accueil extrascolaire – Ratification de la désignation d'animateurs en remplacement
3. Services Techniques – Ratification de la désignation de deux employés administratifs en remplacement
4. Office du Tourisme – Ratification de l'engagement d'étudiants
5. Enseignement :
 - Octroi de congés divers – Ratifications
 - Désignations temporaires – Ratifications
 - Désignation d'enseignants sur fonds propres - Ratifications

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J.P.FRANQUINET

P. TASIAUX

